

Bon pour frais de dépla-
cement. Péroux et
Secouriste.

Le Maire rappelle à l'assemblée que 20 cours de secourisme viennent d'être déroulés dans le cadre de la lairie et qu'il intéressaient 16 candidats.
Le résultat de l'examen laisse en fait un succès complet, le lairie propose de

général de Coll. local, et de faire
jeune Bureau
Vu par nous
Préfet de M. de Morelle
Monsieur le H. février 1966
Pour le Préfet
Le P. chargé de l'arr.
P. Burolet

débourser le Secouriste - Instructeur qui a eu à sa charge
les déplacements depuis Péroux à raison d'un déplacement par semaine
et ceci, depuis l'automne, et les fournitures diverses (en vue de l'instruction
des candidats.)

Le Conseil Municipal, vu le résultat de cette session, partageant l'avis du
Maire, vote une somme de 200 Fr. - Présume que cette somme sera versée au C.C.P.
Monsieur 236.15 ouvert au nom de Monsieur RENEY Audé, Secouriste -
Instructeur.